

Douze priorités pour Charleroi

Afin de professionnaliser l'action publique, d'en intensifier la transversalité, la cohérence et la programmation stratégique, la majorité a arrêté douze dossiers prioritaires.

Ceux-ci seront élaborés en étroite collaboration avec les milieux concernés, et présentés au cours de la première année de la législature.

Ils seront insérés dans un tableau de bord transversal et feront l'objet d'évaluations et de compte-rendus réguliers devant le Conseil communal et les organes de concertation et de consultation ad hoc.

1. Sécurité

Au-delà du travail de répression qui relève de la police et des autorités judiciaires, et des aménagements urbains et routiers visant à traiter les points noirs d'insécurité urbaine et routière, la Ville renforcera la constatation et la sanction des incivilités. A cette fin, la Ville se dotera d'un Service de sécurisation et de gestion des espaces publics, incluant la police administrative, les gardiens de la paix et des agents constatateurs pluridisciplinaires. Les transmissions d'information entre différents services seront renforcées afin de garantir un meilleur suivi des constatations et la mise en place de travaux d'intérêts citoyens sera examinée.

2. Propreté

Un Plan propreté définira les indicateurs, objectifs, moyens et organisation pour mécaniser plus efficacement le nettoyage des rues. Les équipes en charge de l'entretien léger de la voirie seront intégrées au département de la propreté, et la répression des incivilités sera accrue par l'augmentation du nombre d'agents constatateurs et par une collaboration renforcée entre les différents acteurs au travers de la conférence des 5P: Propreté, Police, Parquet, Pouvoirs Publics, Population. Des conventions de nettoyage seront systématiquement passées avec d'autres services publics ainsi qu'avec les organisateurs de manifestations publiques. Une attention particulière sera portée aux symboles de l'Autorité publique, notamment aux abords de l'Hôtel de Ville et aux "portes de la cité".

3. Rénovation des infrastructures

Un Plan infrastructures sera adopté dans le courant de la première année de la législature. L'objectif sera de planifier, sur l'ensemble de la législature, les travaux de rénovation et de construction nécessaires dans les domaines des voiries et places, écoles, équipements sportifs et bâtiments de l'administration. Ce plan sera basé sur une priorisation systématique des dossiers, à partir d'indicateurs clairement définis, tels que la sécurité routière, le nombre d'utilisateurs d'un bâtiment, la population concernée ou encore les consommations énergétiques. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un examen périodique. Cette politique d'investissements visera à réaliser d'importantes économies en termes de consommation d'énergie et d'entretien, tout en assurant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques.

4. Rénovation des espaces publics et espaces verts

Les espaces publics les plus dégradés de la ville feront l'objet d'une rénovation, en ciblant en priorité les espaces les plus fréquentés en centre ville (entrées de ville et Ville Haute). Pour redonner au Centre Ville un profil urbain conforme à ce que les citoyens peuvent attendre d'une métropole, il sera procédé à un deuxième grand chantier de rénovation urbaine pour restaurer la Ville Haute, avec le soutien des fonds européens (Phénix II). Il sera tenu compte de la nécessaire complémentarité avec les espaces verts connexes. Cette préoccupation sera intégrée au Plan Communal de Développement de la Nature de manière telle qu'à l'entame de tout nouveau projet architectural, l'intégration cohérente des espaces verts et la facilité de leur entretien soit prise en compte.

5. Logement

Un Plan logement sera arrêté, articulé autour de la lutte contre l'insalubrité et la promotion du logement moyen. Le contrôle du respect des normes légales, notamment en matière de lutte contre les logements insalubres et/ou inoccupés, sera renforcé, ainsi que les sanctions le cas échéant. Le Plan logement planifiera par ailleurs la construction de logements moyens sur toute la législature, dans une optique de mixité sociale et urbanistique, et en associant étroitement les services communaux, la régie foncière, la Société de logement public et les partenaires privés dans une stratégie coordonnée.

6. Enseignement

Une Stratégie concertée d'orientation scolaire sera mise en place entre tous les acteurs du bassin de vie, afin d'orienter les élèves sur les filières porteuses d'emploi. La revalorisation de l'enseignement technique et professionnel, essentiel dans une région marquée par un fort taux de chômage et des pénuries dans ces filières, fera l'objet d'une attention particulière, notamment en menant à bien la réalisation du Campus technologique, du bassin scolaire et de la Cité des métiers.

7. Egalité des chances

Un Plan Egalité des chances axé sur la lutte contre les discriminations (genre, handicap, origine...), l'accessibilité des bâtiments et services à la collectivité et l'intégration des publics vulnérables sera mis en place. En concertation avec le CPAS, il visera à faire de ces objectifs des lignes d'actions transversales de toutes les politiques communales. Il sera élaboré en étroite coordination avec les Conseils consultatifs, et fera l'objet d'une évaluation périodique devant ces derniers.

8. Culture

En concertation avec le Centre culturel régional de Charleroi, la Ville travaillera à fédérer tous les acteurs culturels, grands et petits, professionnels et amateurs du bassin de vie carolo, autour d'une grande biennale des arts urbains de rayonnement européen. Les commerçants et le secteur de l'horeca seront étroitement associés à ce projet, dont ils peuvent être à la fois un acteur et un bénéficiaire majeur.

9. Accueil du citoyen

L'accessibilité des services administratifs à la population sera renforcée à travers un déploiement de l'accès on-line et via un téléphone vert, et par un élargissement des horaires d'ouverture dans le cadre d'une rationalisation des implantations

10.Animation urbaine :

Un Programme annuel d'animations urbaines sera mis en place. Ce Programme couvrira des domaines aussi divers que le folklore, la culture, les fêtes populaires, les activités sportives notamment décentralisées, etc.

Le redéploiement commercial du centre ville, et des centres urbains des anciennes communes feront l'objet d'une attention particulière en y encourageant une politique volontariste d'animations publiques, coordonnée et répartie tout au long des moments forts de l'année, en étroite collaboration avec les commerçants, l'horeca, l'associatif et les clubs sportifs.

11.Participation civique

Dans chacun des quartiers de la Ville, des Conseils de participation seront établis afin de favoriser la participation des habitants à la vie locale et les associer aux projets de la Ville. Ils rassembleront le monde associatif, les comités citoyens et comités d'initiative, et ils assureront la coordination et le suivi des réunions de quartier organisées en présence des autorités publiques, de l'administration et de la police.

12.Charleroi 2019

Afin d'affirmer la vocation métropolitaine de Charleroi et de faire connaître sur une large scène notre excellence dans le domaine de l'industrie et des formations technologiques, Charleroi défendra sa candidature pour l'accueil en 2019 du Mondial des métiers, et rénovera à cette fin la zone du Palais des Expositions et l'Esplanade Solvay.